

FICHES DE DONNEES DE SECURITE



Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Issuing Date 12-mars-2019

Date de révision 12-mars-2019

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	Mr Propre – Spray avec javel / met bleekmiddel - Hygiène
Identificateur de produit	90903328_A_RET_CLP_EUR
Synonymes	PA00228899
Produit commercial	Produit commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Recommended use	À destination du grand public
Groupe d'utilisateurs principaux	Utilisations par les consommateurs : Ménages privés (= grand public = consommateurs)
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit	Eau de Javel
----------------------	--------------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	FRANCE Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France) Tel. 01.40.88.55.11
---	--

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853
Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale
81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Adresse e-mail	Courriel : pgsds.im@pg.com pgsds.im@pg.com
----------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59 Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245 Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500
--------------------------	--

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H315 - Provoque une irritation cutanée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette
P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale
P260 - Ne pas respirer les aérosols

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH206 - Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

2.3 Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification Aucun composant PBT et vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet.

3.2 Mélanges

Chemical name	CAS No.	No.-CE	N° d'enregistrement REACH	% massique	Classification (Règ. 1272/2008)	Facteur M (chronique)	Facteur M (aigu)
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	214-002-6		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318)	1	1
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	231-668-3	01-2119488154-34	1 - 5	Met. Corr. 1(H290) Skin Corr. 1B(H314) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	1	10
Sodium Hydroxide	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	<1	Met. Corr. 1(H290) Skin Corr. 1A(H314)	1	1

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements. Céphalées. Somnolence. Vertiges. Dyspnée.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Sans objet.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	Aucun danger d'incendie. Non combustible.
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	Réagit avec (certains) acides/bases: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.
Équipement de protection et précautions pour les pompiers	Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	Ne pas mettre en contact avec des acides. Ne pas utiliser de récipients métalliques.
Pour les non-secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.
Conseils à destination des secouristes	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Porter un équipement de protection respiratoire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.
Méthodes de nettoyage Petites quantités de déversement de liquide : Absorber avec une matière absorbante non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.
Autres informations Sans objet.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Autres informations Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Éviter le contact avec les yeux. Éviter le contact avec la peau. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.
Produits incompatibles Voir la section 10.
Matières incompatibles Voir la section 10.
Interdictions relatives au stockage mixte Sans objet.
Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter la section 1.2.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales

Chemical name	CAS No.	Suisse	Belgique	France	Union européenne
Sodium Hydroxide	1310-73-2	STEL: 2 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³		TWA: 2 mg/m ³	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs

Chemical name	CAS No.	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Sodium Hypochlorite	7681-52-9		3.1 mg/m ³	

Chemical name	CAS No.	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur – cutanée, long terme – systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7		4060 mg/kg bw/d	285 mg/m ³
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	3.1 mg/m ³		1.55 mg/m ³

Chemical name	CAS No.	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale

Sodium Hypochlorite	7681-52-9		1.55 mg/m ³
Sodium Hydroxide	1310-73-2		1 mg/m ³

Consommateurs

Chemical name	CAS No.	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, court terme – systémique
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	3.1 mg/m ³		

Chemical name	CAS No.	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	Consommateur – orale, long terme – locale
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	3.1 mg/m ³		

Chemical name	CAS No.	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	24 mg/kg bw/d		
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	0.26 mg/kg bw/d	1.55 mg/m ³	

Chemical name	CAS No.	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	85 mg/m ³	2440 mg/kg bw/d
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	1.55 mg/m ³	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Chemical name	CAS No.	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	0.136 mg/L	0.014 mg/L	0.17 mg/L
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	0.00021 mg/L	0.000042 mg/L	0.00026 mg/L

Chemical name	CAS No.	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	2.09 mg/kg sediment dw	0.209 mg/kg sediment dw	1.35 mg/L
Sodium Hypochlorite	7681-52-9			4.69 mg/L

Chemical name	CAS No.	Terrestre	air	Oral(e)
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	0.34 mg/kg soil dw		

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Équipement de protection individuelle

Aucune information disponible
Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas
d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les
conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les
recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Porter des gants appropriés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau et du corps

Porter des gants appropriés.

Protection respiratoire

Sans objet.

Dangers thermiques

Sans objet.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
Aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	Incolore	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	11 - 11.4	OECD 122
Melting point / freezing point	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point / intervalle d'ébullition	100 - 110 °C	TMR A.2.
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1.03	
Solubilité	Soluble dans l'eau	TMR. A.6
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Indisponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas pertinente pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	5 cps	OCDE 114
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

9.2 Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Réagit avec (certains) acides/bases: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Lorsque le produit brûle, il peut dégager des gaz chlorés toxiques.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4 Conditions à éviter

Consulter la section 10 sur les matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Acides. Réagit avec (certains) acides : dégagement de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (chlore).

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange

Toxicité aiguë	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Chemical name	CAS No.	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	977 mg/kg bw (OECD 401)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402)	-
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	-	> 20000 mg/kg bw (OECD 402)	> 10.5 mg/L air (OECD 403)

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Effets d'écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Chemical name	CAS No.	Poisson	Algae/aquatic plants	Crustacea	Toxicity to microorganisms
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	> 100 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	8.64 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 72 h)	> 100 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	135 mg/L (OECD 209; 3 h)
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	0.032 mg TRO/L (Coho salmon; 96 h)	0.0365 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.035 mg/L (OECD 202; Ceriodaphnia dubia; 48 h)	77.1 mg/L (OECD 209; 3 h)
Sodium Hydroxide	1310-73-2	-	-	40.4 mg/L (Ceriodaphnia sp.; 48 h)	-

Toxicité chronique

Chemical name	CAS No.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes

Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	> 1.357 mg/L (Pimephales promelas; 42 d)	0.95 mg/L (OECD 201; Pseudokirchnerella subcapitata; 3 d)	1.4 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	0.04 mg CPO/L (Menidia peninsulæ; 28 d)	0.0054 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)	0.007 mg TRO/L	41.1 mg/L (OECD 209; 3 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Chemical name	CAS No.	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	Biodégradable.	98%COD; OECD 301 D; > 60% (10 d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Chemical name	CAS No.	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	0.22 (EC 440/2008 A.8)
Sodium Hypochlorite	7681-52-9	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	-3.42
Sodium Hydroxide	1310-73-2	Non mesuré(e)	

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité

Aucune information disponible.

Chemical name	CAS No.	log Koc
Sodium nonyl sulphate	1072-15-7	118 - 147

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.

Code de déchets du CED

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG

14.1 UN number	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Polluant marin	Non réglementé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 UN number	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Polluant marin	Non réglementé

ADR

14.1 UN number	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Polluant marin	Non réglementé

RID

14.1 UN number	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Polluant marin	Non réglementé

ADN

14.1 Numéro ONU	Sans objet
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Sans objet
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Sans objet
14.4 Packing group	Sans objet
14.5 Polluant marin	Non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation de l'UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Autres réglementations, restrictions et interdictions Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

Information sur les législations nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des modifications

Issuing Date 12-mars-2019
Date de révision 12-mars-2019
Remarque sur la révision Sans objet

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE : Estimation de la toxicité aiguë
DNEL : Niveau dérivé sans effet
IATA - Association internationale du transport aérien
IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses
LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test
LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)
OEL : Limite d'exposition professionnelle
PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 Jugement expert et détermination de la force probante des données

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H315 - Provoque une irritation cutanée
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement
n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

Fin de la FDS